

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par le

**Président du Panel STOA, Professeur A. TRAKATELLIS, MEP**

(Original en anglais - traduction WISE-Paris)\*

L'objectif de ce communiqué de presse est d'informer la presse et le public de façon correcte et responsable sur la décision prise par le Panel STOA le 23 Octobre 2001, concernant l'étude "*Effets toxiques potentiels des usines de retraitement nucléaire de Sellafield (GB) et du Cap de La Hague (France)*". La publication d'un certain nombre de présentations dans la presse ayant dénaturé la décision du Panel, nécessitait d'urgence une telle réaction.

L'étude a été préparée par un contractant externe, WISE-Paris, dans le cadre du programme de travail 2000 de STOA, après la saisine par la Commission des Pétitions du Parlement Européen. Lors de sa réunion du 23 octobre 2001, le Panel STOA, chargé de la totalité des décisions politiques concernant les activités de STOA, a pris note de l'étude soumise par le sous-traitant et a décidé de la publier comme première contribution au débat scientifique sur les effets toxiques éventuels des usines de retraitement de Sellafield et Cap de La Hague.

Conformément à la décision du Panel, l'étude sera publiée, accompagnée d'une lettre du Directeur du Panel STOA expliquant cette décision, ainsi que des rapports d'évaluation des experts, dont l'avis a été officiellement requis par le Panel STOA. Le Panel avait décidé le 21 juin 2001 de demander l'opinion d'experts indépendants, après avoir débattu des préoccupations exprimées par certains Députés Européens concernant un éventuel manque d'objectivité de l'étude réalisée par WISE-Paris. Le 23 octobre, le Panel a accusé réception des avis soumis par les relecteurs et a estimé approprié de communiquer cette information au public, si les relecteurs l'acceptaient.

Je voudrais faire remarquer que, comme c'est le cas pour toutes les études commandées par STOA, la publication de cette étude n'implique pas l'adoption de son contenu et ce dernier ne reflète pas nécessairement l'opinion des membres du Panel STOA, ou du Parlement Européen.

Dans le cadre de cette approche ouverte, le Panel est prêt, si une commission parlementaire le demande, à faire réaliser une étude complémentaire, qui prendra en compte les points de vue des groupes politiques et sociaux concernés, ainsi que ceux d'un large panel d'éminents scientifiques dans le domaine concerné par cette étude. La nouvelle étude devrait s'inscrire dans le cadre d'une contribution complémentaire aux efforts de STOA d'apporter un enrichissement au débat politique avec les informations scientifiques et techniques les plus objectives et les plus complètes possibles sur ce sujet.

Le Panel STOA a également décidé d'encourager la Commission des Pétitions à organiser une audition publique sur ce sujet, au moment où la Commission le jugera opportun, en collaboration avec STOA, ainsi que, si la Commission le décide, d'autres Commissions intéressées du Parlement Européen. Une telle audition représenterait une occasion pour les parties intéressées d'exprimer leur opinion et d'apporter toutes les informations nécessaires pour les étayer. Pour le Panel, un événement ouvert de ce type, a beaucoup de valeur, en ce sens qu'il est le meilleur moyen de traiter un sujet autour duquel des opinions très divergentes peuvent exister.

Enfin, le Panel STOA exprime ses regrets quant à la décision de WISE-Paris de passer outre la clause de confidentialité contenue dans son contrat avec le Parlement Européen en divulguant certaines parties de l'étude avant sa publication. L'attitude de WISE-Paris est contraire à la longue tradition de STOA, qui s'est toujours efforcé d'associer ses activités aux plus exigeantes normes scientifiques et éthiques.

Bruxelles, 30 octobre 2001

Professeur Antonios TRAKATELLIS, MD, PhD

Président du Panel STOA

\*Document original : [www.pu-investigation.org/english/reports/011030STOAPressRelease.pdf](http://www.pu-investigation.org/english/reports/011030STOAPressRelease.pdf)